



## Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères

Ref : CFDT 34

Paris, le 20 octobre 2011

Monsieur Pierre SELLAL  
Secrétaire Général du ministère  
Des Affaires étrangères et  
Européennes.  
37 Quai d'Orsay 75700 PARIS

**Objet : Préavis de grève**

Monsieur le Secrétaire Général,

Il a été décidé, au titre de l'année 2011, de diminuer fortement la revalorisation salariale liée à l'inflation accordée aux agents de ce ministère recrutés localement. En effet, nos collègues ne pourront bénéficier en 2011 que d'une revalorisation salariale limitée à 60% du taux de l'inflation tel que constaté par le Fonds monétaire international (FMI). D'autre part, lorsque la prise en compte de 60 % de ce taux aboutit à un résultat inférieur à 2,5 %, aucune revalorisation au titre du coût-vie ne sera accordée.

La CFDT prend acte avec satisfaction du fait que l'administration, qui, dans un premier temps, n'avait voulu appliquer la mesure qu'à partir du mois de juillet 2011 se ravise sur ce point et applique la revalorisation des salaires au titre du coût-vie au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour autant, cela reste tout à fait insuffisant pour que la CFDT considère ce dossier comme clos.

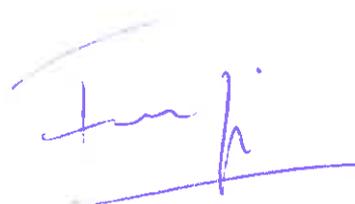
La CFDT ne peut accepter les conditions et limites de la prise en compte du taux du FMI décidée par l'administration, en raison notamment de la forte érosion monétaire qui frappe les salaires des agents de recrutement local dans de nombreux pays.

Sauf si l'administration décide de revenir sur sa décision de prendre en compte le taux du FMI dans les conditions exposées en introduction de la présente lettre, la CFDT-MAE appelle tous les recrutés locaux en fonctions dans l'ensemble de ses missions diplomatiques (chancelleries, résidences et services de coopération et d'action culturelle), de ses postes consulaires et des ses établissements à autonomie financière à cesser le travail le mercredi 9 novembre 2011, jour d'ouverture du comité technique ministériel.

La CFDT-MAE est disponible pour vous rencontrer afin de négocier une issue favorable de ce dossier.

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire Général, de bien vouloir agréer l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour le conseil syndical,



**Jean-Pierre FARJON**  
**Secrétaire général**  
**du syndicat CFDT-MAE**

**Cqué :** Cab MAEE, Cab SEFE, IGAE,DGA, DRH, RH1, RH3, sénateurs de l'étranger, syndicats